

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 467

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

-----

**ARTICLE PREMIER**

Substituer aux années :

« 2024-2030 »

les années :

« 2026-2032 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES s'oppose à la promulgation d'une loi de programmation militaire faite à la hâte, et propose que ce projet porte sur les années 2026-2032.

Le présent projet propose des premières marches budgétaires similaires à celles prévues par la LPM 2019-2025, sans que l'inflation ne soit compensée, conduisant à une baisse du budget réel des armées.

Par ailleurs, au regard des différents reports de cibles, l'adoption du présent projet permettrait au gouvernement de ne pas respecter la LPM 2019-2025 et ses objectifs.

L'adoption d'une loi de programmation militaire sur les années 2026 à 2032 permettrait ainsi la rédaction d'un projet, s'appuyant sur une réflexion stratégique de qualité, et qui ne se bornerait pas à entériner des reports de cible alors même que le budget général augmente de 40 %.